

# ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

### PROCÈS-VERBAL

N° 35

### CINQUIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture du projet de loi 212.

M<sup>me</sup> TAILLIEU propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 212 — Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (non-admissibilité aux prestations — voleurs d'automobiles)/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (Elimination of Benefits for Auto Thieves).

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> TAILLIEU, M. le *ministre* SWAN, MM. GOERTZEN, REID et GRAYDON ainsi que M. le *ministre* BJORNSON interviennent. M. JENNISSEN exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. ALTEMEYER présente la proposition suivante :

Proposition n° 5: Parcs provinciaux

#### Attendu:

que le gouvernement provincial établit des partenariats avec des entreprises et des collectivités afin d'encourager une croissance économique qui s'appuie sur la richesse de nos milieux naturels;

que l'écotourisme constitue un des segments du marché touristique mondial dont la croissance est la plus forte;

que le gouvernement provincial a créé huit nouveaux parcs provinciaux et qu'il a désigné 1,87 millions d'hectares de terres à titre de parcs, de forêts provinciales, de zones de gestion de la faune ou de réserves écologiques depuis 1999;

qu'en novembre 2010, le gouvernement provincial a établi deux nouveaux parcs sauvages, soit le Parc provincial du lac Nueltin et le Parc provincial du lac Colvin, qui totalisent presque 610 000 hectares;

que grâce à la désignation des Parcs provinciaux du lac Nueltin et du lac Colvin, le pourcentage des terres manitobaines qui sont protégées en permanence passe à 9,9 pour cent;

que ces parcs provinciaux emmagasinent approximativement 126 millions de tonnes de carbone, ce qui équivaut aux émissions provenant de 2,5 millions de voitures au cours d'une décennie;

que ces parcs comprennent de nombreux lacs d'eau douce en plus d'une faune variée, dont le caribou de la toundra, l'orignal, l'ours noir, le carcajou, le loup, le lynx, le renard, la loutre de rivière, la belette et le vison:

que le respect des droits d'accès des Autochtones aux zones destinées aux activités traditionnelles dont la chasse, le piégeage et la pêche sera maintenue puisque le Manitoba s'est engagé à collaborer avec les Premières nations qui jouissent de ces terres;

que cette forêt de transition vierge couvre un territoire nordique ayant une superficie 10 fois supérieure à celle de la ville de Winnipeg et que sa protection permettra de préserver notre patrimoine naturel sauvage à l'intention des générations futures,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba félicite le gouvernement provincial puisqu'il fait de la protection de nos milieux naturels une priorité et qu'il continue d'être un chef de file dans la lutte pour la protection de l'environnement.

Il s'élève un débat.

MM. ALTEMEYER et MAGUIRE, M. le *ministre* BLAIKIE ainsi que MM. PEDERSEN et MARTINDALE interviennent. M. BRIESE exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

#### TREIZE HEURES TRENTE

M. MCFADYEN propose la première lecture du projet de loi 218 — Loi modifiant la Loi sur le financement des campagnes électorales (abolition de la subvention sur les votes)/The Elections Finances Amendment Act (Abolishing the Vote Tax) — dont l'objet a été indiqué.

#### Présentation et lecture de pétitions :

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports considère l'importance de réduire la limite de vitesse à 80 km/h sur la route provinciale à grande circulation nº 5 à proximité de Sainte-Rose à partir du côté ouest du pont Turtle River jusqu'au côté sud de l'accès au Ste. Rose Auction Mart afin de mieux assurer la sécurité des automobilistes. (M. Denys, D. Wildeboer, J. Guillas et autres)

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Justice envisage d'assurer le suivi et l'application stricts des ordonnances du tribunal visant des voleurs de véhicules et d'assurer que toute contravention à celles-ci soit rapportée à la police et fasse l'objet d'une poursuite en justice. (B. Wiltshire, S. Rybczuk, D. Czarnecki et autres)

# Mardi 26 avril 2011

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Justice refuse d'accorder des prestations de la Société d'assurance publique du Manitoba à toute personne blessée dans un accident si celle-ci est reconnue coupable du vol d'un véhicule impliqué dans l'accident. (L. Whitehead, K. Hodgson, C. Froese et autres)
M. DYCK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à construire la ligne de transmission BiPole III sur le côté est du lac Winnipeg, tracé moins coûteux et plus fiable, afin d'offrir à chaque famille manitobaine de quatre personnes des économies de 11 748 \$. (M. Grenier, M. Grenier, C. Froese et autres)
M <sup>me</sup> la <i>ministre</i> HOWARD dépose le rapport du Bureau du commissaire à l'équité du Manitoba de décembre 2008 à décembre 2010.  (Document parlementaire n° 39)
M. ASHTON, ministre responsable des Mesures d'urgence, fait une déclaration au sujet de l'état des inondations au Manitoba.
M. BRIESE et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.
Conformément au paragraphe 26(1) du <i>Règlement</i> , M <sup>me</sup> DRIEDGER, M. WHITEHEAD, M <sup>mes</sup> STEFANSON et BLADY ainsi que M. GRAYDON font des déclarations de député.
Conformément au paragraphe 31(8) du <i>Règlement</i> , le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la qualité des cours d'eau sera examinée le mardi 3 mai 2011.
M <sup>me</sup> la <i>ministre</i> HOWARD dépose l'ordre dans lequel le Comité des subsides doit examiner les budgets à l'Assemblée et à l'extérieur de celle-ci.  (Document parlementaire n° 40)
L'Assemblée convient à l'unanimité de permettre au leader de l'opposition officielle d'être accompagné d'au plus deux membres de son personnel pendant l'examen du budget du Conseil exécutif à l'Assemblée.
L'Assemblée se forme en Comité des subsides.
La séance est levée à 17 h 1, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.
Le président,
George Hickes